



- LEGENDE**
- SITUATION DE DROIT**
- Lotissement
 - PCA
 - Sites à rénover
 - Schéma directeur
- Patrimoine bâti**
- Monuments classés
 - Site classé
 - Périmètre de protection
 - Ensemble architectural
- Arbres et haies remarquables**
- Arbre non localisé
 - Arbre
 - Groupe d'arbres
 - Zone de haie
 - Haie
 - Alignement d'arbres
 - Site
- Captages en eaux souterraines**
- Captages pour lesquels il existe une zone de prévention forfaitaire
 - Captages pour lesquels il n'existe pas de zone de prévention
 - Zones de prévention éloignée lib forfaitaire
 - Zones de prévention rapprochée lib forfaitaire
- Bord de route (fauchage tardif - éléments linéaires)**
- Proposition de bord de route en fauchage tardif
 - Zone de fauchage tardif avec une bande de sécurité
 - Zone de fauchage tardif sans bande de sécurité
- Bord de route (fauchage tardif - éléments ponctuels)**
- Emplacement des inventaires botaniques
 - Emplacement des panneaux fauchage tardif - zone refuge
- Bois soumis**
- Domaine de la commune de Rebecq
 - Autres propriétaires publics
- FOND DE PLAN**
- Autoroute existante (Source Plan de Secteur)
 - Autoroute en projet (Source Plan de Secteur)
 - Route de liaison (Source Plan de Secteur)
 - Route de liaison en projet (Source Plan de Secteur)
 - Bâtiments 1.01.2007
 - Parcellaire 1.01.2007

Sources
 Matrice cadastrale 1.01.2007
 Administration Générale de la Documentation Patrimoniale.
 Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, révisé, rendue publique, au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm, ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de la Documentation Patrimoniale.
 Situation de droit: SPW - RW février 2010
 Administration communale de Rebecq

MAITRE DE L'OUVRAGE
 COMMUNE DE REBECQ
 GRAND PLACE 13
 1430 REBECQ

AUTEUR DE PROJET
agora
 Les Ateliers de l'Agro, 10
 1400 Braine-le-Château
 T: +32 (0)2 778 81 81
 F: +32 (0)2 778 81 82
 www.agora.be

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL
 PHASE I: ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

CARTE 4
SITUATION DE DROIT 1
PARTICULARITES

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du 29.08.2012 par ordonnance

Le Secrétaire Le Bourgmestre

Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du 04.09.2012 au 03.10.2012 par le Collège

Le Secrétaire Le Bourgmestre

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du par ordonnance

Le Secrétaire Le Bourgmestre

MODIFICATIONS DATE DE CONSTITUTION: MAI 2011

ECHELLE 1/10.000	DATE: SEPTEMBRE 2012	DOSSIER/FICHER: 2752
----------------------------	--------------------------------	--------------------------------

